

RETOUR DES ETATS GENERAUX 2011 « Formation – Emploi – Economie : Jeux de hasard ? Les EFT/OISP défendent l'égalité des chances »

Cette année, les 13èmes Etats Généraux de CAIPS étaient consacrés à l'« après EFT/OISP » et plus particulièrement aux liens emploi-formation. Durant la matinée, six ateliers étaient mis en place et diverses pistes ont été explorées afin d'illustrer ce thème : l'économie sociale, l'intérim, la validation des compétences, les politiques d'emploi, les dispositifs de mise à l'emploi par les CPAS et les parcours de stagiaires vers l'emploi. L'après-midi, la plénière intitulée « Le point et des points de vue sur les futures répartitions des compétences régionales : quels enjeux économiques et politiques pour la Wallonie ? » fut, tout d'abord, l'occasion d'un retour sur les conclusions amenées par les différents ateliers et, ensuite, l'objet d'un débat sur les enjeux et perspectives de la future réforme institutionnelle de notre pays et de ses possibles implications pour notre secteur. L'intervention de Thierry BODSON sur le sujet constitua sans aucun doute l'un des moments forts de la journée qui a réuni près de 300 participants.

Conclusions des ateliers

1. « Les parcours d'emploi : regards des stagiaires »

Avec l'aide de **Joëlle VAN GASSE**, administratrice à la fédération CAIPS et directrice de l'OISP « FUNOC » et de **Nathalie SIMON**, directrice de l'action sociale au CPAS de Liège, les stagiaires des EFT/OISP ont analysé ces parcours d'emploi qu'ils fréquentent. Ils ont aussi dégagé les forces et les faiblesses des différents parcours ainsi que les freins et les opportunités vers un emploi. Leurs conclusions sont les suivantes :

- Un emploi de qualité est un emploi à durée indéterminée, avec un bon salaire (plus qu'au chômage), qui permet de construire son avenir et qui peut être réalisé dans de bonnes conditions de travail et d'équipement. En plus d'être utile, socialisant et valorisant, cet emploi de qualité doit pouvoir concilier vie privée et vie professionnelle de manière à permettre l'épanouissement personnel.
- Le monde de l'économie sociale leur est inconnu mais ils demandent à le découvrir. L'univers de l'intérim est, par contre, considéré comme un commerce non équitable du fait de l'hyperexigence et de la flexibilité demandées par les employeurs.
- La formation reste le meilleur tremplin vers l'emploi. Les stages en entreprise doivent d'ailleurs être plus valorisés et valorisables. En ce sens, ils demandent qu'un cadre de qualité et de suivi soit assuré tant par les centres de formation que par les entreprises et que les périodes passées en stage soient reconnues comme expériences professionnelles à part entière et soient ainsi opposables aux employeurs durant un recrutement.

2. « Validation des compétences : un atout ? »

Lors de l'atelier animé par **Duygu CELIK**, permanente de la fédération et étayé par les interventions de **Pascale KEMPINAIRE**, expert méthodologique, chargée du développement partenarial au Consortium de validation des compétences, sur le principe même de la validation des compétences et sur le bilan chiffré de l'activité des centres de validation, de **François CASTAGNA**, coordinateur du centre de validation « *T.Event* » et de l'EFT « *FERME DELSAMME* », sur l'expérience concrète de la vie d'un tel centre et de **Véronique DUPONT**, chargée de missions socio-pédagogiques à la fédération ALEAP, sur les travaux menés au sein de cette fédération et les propositions qui en ont découlé, les participants ont pu dégager les conclusions suivantes:

- La validation permet aux personnes qui disposent de compétences acquises en dehors de toute certification (par l'expérience, sur le terrain, en formation, dans le cadre de stages, d'occupation bénévole, à l'étranger...) de les faire reconnaître officiellement, en passant une épreuve pratique dans un centre de validation agréé, donnant lieu à l'obtention d'un titre de compétence. Elle est présentée de plus en plus comme une des perspectives post-formations les plus évidentes pour les stagiaires EFT/OISP. Elle permettrait en effet de valoriser et faire reconnaître des compétences acquises en formation ou ailleurs, d'accroître la confiance en soi et de gagner en assurance, d'entrer dans une dynamique de projet et de parcours d'insertion, de se confronter à la réalité des exigences professionnelles, etc.
- Il n'existe actuellement dans le secteur pas ou peu de méthodologies d'accompagnement des stagiaires débouchant sur les possibilités offertes par les centres de validation. A titre d'obstacles encore, on peut noter le peu de centres de validation agréés à ce jour, ce qui entraîne un problème de mobilité pour les stagiaires voulant participer à une épreuve. De plus, les métiers proposés à la validation sont bien souvent trop techniquement précis pour les stagiaires qui disposent plutôt de compétences générales ou polyvalentes à la fin de leur formation.
- Le processus de participation à une épreuve du centre ne doit pas devenir une obligation de fin de formation mais bien demeurer une initiative volontaire, individuelle, confidentielle et démocratique.
- Les EFT/OISP doivent réfléchir sur la mise en place d'un accompagnement à la préparation d'un stagiaire qui déciderait de passer une épreuve. Il faut peut-être également penser en termes de positionnement d'une filière face à une épreuve et ce, dans une optique de cohérence et de concordance des compétences acquises en EFT/OISP et demandées lors de l'épreuve.
- Il faut renforcer les partenariats avec les centres de validation des compétences qui doivent, eux, mieux communiquer sur l'offre de validation et lutter, via l'action du Consortium, pour que le titre ainsi obtenu par un stagiaire acquière une valeur officielle et opposable à un employeur.

3. « L'économie sociale : des liens à renforcer »

Lors de l'atelier animé par **Anne DE JONGHE**, administratrice de la fédération et directrice de l'OISP « *SYMBIOSE* » et étayé par les interventions de **Sébastien PEREAU**, coordinateur de « *CONCERTES* » (plateforme de l'économie sociale), sur la définition et les 4 grands principes de l'économie sociale, de **François MOENS**, coordinateur adjoint de l'agence-conseil en économie sociale « *PROPAGE-S* », sur la pertinence des valeurs de l'économie sociale et l'entrepreneuriat collectif adopté par celle-ci, d'**Eric BERNARD**, administrateur-délégué de l'entreprise d'insertion « *PROXEMIA* » et président de la fédération « *ATOUT EI* », sur les initiatives participatives et la place du travailleur au sein de l'entreprise et de **Dimitri COUTIEZ**, directeur de l'agence-conseil en économie sociale « *PROPAGE-S* », sur la place de l'économie sociale par rapport à l'économie traditionnelle, les participants ont pu dégager les conclusions suivantes:

- Le secteur de l'économie sociale est en croissance malgré le contexte économique actuel. Il constitue donc bien un modèle alternatif à l'économie capitaliste, une autre façon d'entreprendre et ne doit pas être réduit à un unique objectif d'insertion.
- Les participants craignent que les succès de l'économie sociale ne soient, à l'avenir, exploités et repris par l'économie traditionnelle.
- Ils regrettent également le peu d'aides structurelles apportées aux initiatives de coopératives, modèle par excellence de la forme adoptée par les entreprises d'économie sociale.
- **La fédération CAIPS va, dans ce cadre, lancer un nouveau projet intitulé « *Création d'entreprises sociales à partir d'EFT et d'OISP – analyse et sensibilisation* ». Celui-ci poursuivra deux objectifs complémentaires. D'une part, identifier et analyser les liens entre le secteur des EFT/OISP et celui des entreprises d'économie sociale et d'autre part, développer une politique de sensibilisation et de promotion auprès des EFT/OISP pour les amener à réfléchir à l'opportunité d'externaliser certaines de leurs actions au sein d'une entreprise d'économie sociale à créer.**

4. « Les politiques d'emploi : quelles stratégies ? »

Lors de l'atelier animé par **Jean-Luc VRANCKEN**, coordinateur de la fédération et étayé par les interventions d'**Antonio DEL VALLE LOPEZ**, directeur de la MIREC, sur les politiques d'accompagnement individualisé et d'activation et les possibilités de rapprochements et de partenariats entre les MIRE et les EFT/OISP, et de **Mireille JAMAR**, directrice du centre de formation professionnelle « *LE PLOPE* », sur les pratiques de formation et de « *job coaching* » dans les centres de formation agréés par l'AWIPH, les participants ont pu dégager les conclusions suivantes :

- Le « *Job coaching* » en tant qu'outil d'insertion des stagiaires EFT/OISP dans leur futur ou nouvel emploi constitue, parmi d'autres, une piste à renforcer mais à adapter suivant le profil des stagiaires et des formations. Cet outil, qu'il faut développer, est à privilégier par

rapport aux aides à l'embauche qui présentent bien souvent certains effets pervers et n'intéressent que les PME à défaut des grandes entreprises. En tout état de cause, les stages en entreprise restent la voie royale vers l'emploi.

- Les mises en place de collaborations doivent être favorisées. La volonté existe notamment avec les MIRE mais il faut, pour cela, la levée des freins légaux qui empêchent la création de tels partenariats. A cette fin, le secteur des EFT/OISP demandent, depuis maintenant plus de 2 ans, la reconnaissance et le financement des actions dites « *renforcées* » ou « *concomitantes* ». Il s'agit de permettre le financement d'actions « *conjointes* » menées par des opérateurs différents cherchant à assurer une complémentarité dans leurs approches respectives (c'est-à-dire que les deux opérateurs puissent être financés pour les mêmes heures passées avec les mêmes stagiaires).
- La fédération devra être très attentive sur les arrêtés d'exécution du nouveau décret sur l'accompagnement individualisé des stagiaires (qui donneront véritablement corps à ces déclarations d'intentions) et plus particulièrement sur l'élaboration de la charte déontologique réclamée depuis plus de 3 ans par le secteur sur les droits et obligations des opérateurs et du Forem. La fédération devra être également très attentive sur la poursuite de la politique d'activation actuelle et ses conséquences pour nos publics ainsi que pour l'accomplissement de la politique d'accompagnement dont ils doivent être l'objet. Elle devra être tout aussi vigilante quant aux implications de la prochaine régionalisation des matières liées à l'emploi pour le secteur des EFT/OISP.

5. « *L'intérim, sortie gagnante ?* »

Lors de l'atelier animé par **Jean-Louis SCHMETZ**, administrateur de la fédération et directeur de l'EFT « *Les PENICHES* » et étayé par les interventions de **Marie-Pascale DESCAMPS**, responsable Wallonie-Bruxelles au Fonds de formation pour les intérimaires (FFI), sur les atouts de l'intérim pour les stagiaires EFT/OISP en termes de mise à l'emploi et de **Coline GOFFIN**, coordinatrice pédagogique et personne de référence du projet Trempl'Intérim à l'EFT « *Le COUDMAIN* », sur les expériences de collaboration dans le cadre du projet Trempl'Intérim, les participants ont pu dégager les conclusions suivantes:

- L'intérim est pertinent et accessible mais pour une partie seulement du public EFT/OISP et ce, en fonction du parcours professionnel et du profil du stagiaire car le secteur de l'intérim réclame des candidats ayant « envie de travailler », ayant des compétences davantage que des diplômes, mais encore qu'ils soient disponibles, flexibles, joignables, mobiles.
- La participation au projet Trempl'Intérim est un avantage pour améliorer des collaborations en vue de maximiser les chances des stagiaires d'accéder à l'intérim et de décrocher des missions qui leur permettront de rebondir vers un emploi plus stable.
- Les autres pistes privilégiées par l'atelier sont l'amélioration de l'échange d'informations et de la visibilité réciproque entre les deux secteurs et la favorisation de l'accès de nos publics au travail intérimaire et aux formations du fonds de formation de l'intérim.

6. « Les CPAS et leurs politiques de mise à l'emploi : des partenaires de choix ? »

Lors de l'atelier animé par **Eric GRAVA**, Président de la fédération et étayé par les interventions de **Ricardo CHERENTI**, chef de service Insertion professionnelle à l'Union des Villes et Communes, sur les résultats de la radioscopie du secteur de l'insertion socioprofessionnelle au sein des CPAS et de **Vincent DONCKERS**, coordinateur du Pôle d'économie sociale et administrateur délégué de l'entreprise d'insertion « *Porte Ouest Service Plus* » du CPAS de Charleroi, sur les initiatives prises en la matière par ce dernier, les participants ont pu dégager les conclusions suivantes:

- Les CPAS constituent des acteurs majeurs de l'insertion socioprofessionnelle, comme le démontre la radioscopie présentée par Ricardo CHERENTI.
- Ils constituent également des partenaires majeurs pour les EFT/OISP. La création d'EFT/OISP soutenue directement ou indirectement par ceux-ci, la mise à disposition de personnel via les conventions Article 60, le public (1 stagiaire sur 4 accueilli dans nos centres émerge d'un CPAS), ... attestent ces liens forts.
- Les CPAS ont une expérience évidente en matière d'outils et/ou de méthodologies et proposent des démarches porteuses pour l'insertion socioprofessionnelle d'un public précarisé et éloigné de l'emploi. Toutefois, il faut encore dépasser les images, préjugés que l'on a de chacun dans un contexte très difficile de repli sur soi et de survie afin de créer et d'opérationnaliser un véritable lien entre ces partenaires et les EFT/OISP.
- Les collaborations existantes doivent également être renforcées et utilisées de manière à empêcher la mise en place de projets doublons dans un domaine où il existe déjà un opérateur actif.
- Il faut aussi améliorer la communication et le travail effectué entre le CPAS et les EFT/OISP à tout stade de la formation d'un stagiaire (avant, pendant et après) afin d'optimiser les chances de réussite de son parcours d'insertion socioprofessionnelle. L'acquisition des compétences socialisantes et motivationnelles par les stagiaires ne doit, en effet, pas être l'apanage d'un seul de ces opérateurs mais doit être construite conjointement tout au long de la collaboration. D'autre part, l'hyperspécialisation des services d'insertion au sein des CPAS doit pouvoir concilier à la fois maîtrise de la technique pour être en mesure d'apporter les bonnes réponses au bon moment et conservation du côté humaniste nécessaire au bon accomplissement de ses missions envers nos publics.
- D'un point de vue réglementaire, l'article 35 de la Loi organique des CPAS, qui permet à un bénéficiaire du revenu d'intégration commençant à travailler ou entamant ou poursuivant une formation professionnelle, de déduire les revenus nets qui en résultent à hauteur d'un montant maximum de 225,44 euros par mois prenant cours le premier jour pour lequel il bénéficie de l'immunisation et se terminant trois ans plus tard, devrait être l'objet d'une révision afin de supprimer, d'allonger ou de retarder dans le temps la prise de cours de cette limite actuelle de trois ans.

Plénière

Après le retour des ateliers effectué par leurs animateurs respectifs, la plénière débuta par une présentation de l'étude menée par le « *Service Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation* » (AMEF) du Forem sur les personnes éloignées de l'emploi et les opportunités existantes pour celles-ci sur le marché de l'emploi. Ce qu'il faut retenir de l'intervention de **Jean-Claude CHALON**, c'est qu'il existe effectivement des possibilités d'emploi pour les personnes peu ou pas qualifiées. 10% des offres d'emploi seraient donc immédiatement accessibles pour ce public (ces offres d'emploi étant bien souvent des postes précaires). Toutefois, à ces 10% d'emplois accessibles peuvent correspondre environ 40.000 personnes peu ou pas qualifiées, 184.000 personnes si l'on prend en considération la définition du public éloigné de l'emploi du DIISP et 250.000 personnes si l'on prend en compte tous les demandeurs d'emploi inoccupés en Région wallonne. Autrement dit, on est loin du compte et si des opportunités existent réellement, il y a lieu de nuancer fortement les chances de réinsertion dans un emploi de ce public. D'autant plus que l'éloignement de ce dernier doit être défini par une multiplicité de caractéristiques qui dépassent les critères habituellement utilisés, à savoir faible qualification, chômage de longue durée et manque d'expérience. Les catégories liées à la personne, à son parcours de vie ou à des problèmes de santé reviennent, d'ailleurs, plus souvent comme explications que celles liées au manque de qualification, d'expérience ou à un chômage de longue durée. Des résultats de cette étude, on peut d'ores et déjà affirmer que l'insertion socioprofessionnelle ne doit pas être déterminée par une durée d'inoccupation dans le temps. Le parcours linéaire d'une personne vers l'emploi n'existe pas. Il doit faire l'objet d'un regard plus global et d'une analyse longitudinale en tenant compte des étapes précédant sa situation actuelle. Ainsi, il est possible de dégager 6 ou 7 catégories de parcours types qui doivent susciter un questionnement bien plus profond que les raisonnements des politiques d'emploi actuels.

Thierry BODSON, président du Conseil économique et social de la Région wallonne et secrétaire général de la FGTB wallonne, a ensuite entretenu l'auditoire des enjeux et perspectives pour le secteur des EFT/OISP de la future réforme institutionnelle de notre pays qui transférera aux différentes Régions les compétences liées à l'emploi. Quatre pans de matières nécessitaient, en effet, des explications complémentaires.

- Sur le placement, l'accompagnement et le contrôle des chômeurs
La dualité Forem-Onem et ses effets pervers vont donc disparaître mais le système sera maintenu. Si l'accompagnement des demandeurs d'emploi sera sans doute substantiellement amélioré, le contrôle de leur disponibilité doit être effectivement exercé par la Région wallonne et plus précisément, par une structure qui reste à déterminer mais qui doit être la plus indépendante possible du Forem. Ce dernier ne peut avoir les deux casquettes et il est impératif de concilier au mieux ce contrôle avec la politique d'accompagnement qu'il va mener. T. Bodson s'oppose donc à ce que la compétence de contrôle soit maintenue à l'Onem pour la seule raison qu'elle ne pourrait matériellement être assurée aussi efficacement par la Wallonie.

Le Forem, d'ailleurs, va déjà voir sa charge de travail augmenter de façon exponentielle car, désormais, les jeunes chercheurs d'emploi devront, durant leur stage d'attente, réaliser deux « *parcours* » positifs de 4 mois pour obtenir l'allocation d'attente. Cela va impliquer, pour le Forem, l'obligation de rencontrer tous les jeunes sortis chaque année de leurs

études au moins 3 fois durant leur stage d'attente, ce qui représente un travail fastidieux et sûrement inutile quand on sait que la moitié d'entre eux trouveront un emploi sans aucune aide durant cette période. Lorsque l'on pense que ce temps précieux pourrait être mis à profit pour les personnes réellement éloignées de l'emploi, il y a de quoi s'arracher les cheveux...

Une dégressivité des allocations de chômage plus rapide est malheureusement acquise. Tout type d'allocation sera dès lors à terme sous le seuil de pauvreté mais juste au-dessus du revenu d'intégration sociale. Il est donc probable que les demandes d'aides complémentaires au CPAS vont augmenter. Ces derniers vont donc trinquer puisque ce type d'aides leur est totalement à charge au contraire du revenu d'intégration qui leur est remboursé à hauteur de plus de 50% par l'Etat fédéral. Quand on sait qu'il y a, à l'heure actuelle, plus d'encadrement, d'accompagnement, de contrôles et de sanctions des chômeurs qu'il n'y en a jamais eu et qu'il n'y a pas véritablement de perspectives d'emploi, on doit s'interroger sur l'opportunité d'entraîner ces personnes encore un peu plus dans la pauvreté.

- Sur les politiques de réductions des cotisations sociales et d'activations
L'ensemble de ce que l'on appelle les « *groupes-cibles* » va être transféré aux Régions. Deux options s'offrent à la Région wallonne. Doit-on continuer à utiliser cet argent pour alimenter les mécanismes actuels ou ne serait-il pas préférable d'établir un cadastre des mesures déjà existantes pour réorienter cet argent là où il serait le plus profitable ? Une réflexion de fond doit être menée sur ce point.
- Sur les dispenses concernant la reprise d'études, la formation professionnelle et les apprentissages industriels
Des accords de coopération entre Régions seront indispensables pour éviter des incohérences complètes en termes de dispenses dont la durée pour une même formation, par exemple, pourrait être totalement différente d'une Région à une autre.
- Sur les titres-services et les agences locales pour l'emploi
Les titres-services seront régionalisés, en ce compris les niveaux de déductions fiscales. Le risque le plus évident est de voir apparaître des hauteurs de déduction différentes entre les Régions avec, très certainement, des déductions qui seraient moins importantes pour les Régions wallonne et bruxelloise.
Les agences locales pour l'emploi (ALE) n'existeront plus à partir du 1^{er} janvier 2014, ce qui signifie que 13 ou 14% du marché des titres-services, détenus par les ALE actuellement, vont devoir trouver des repreneurs. L'économie sociale est une piste, l'intérim et le privé une autre. Il faut privilégier autant que possible la première.

Il est important de noter que le budget transféré aux régions pour assurer ces nouvelles compétences ne sera, en fait, composé que de 90% des ressources utilisées aujourd'hui par l'Etat fédéral pour exercer adéquatement ou correctement ces matières. Les 10% restants seront l'objet d'un socle de solidarité entre Régions dont l'évolution de seulement la moitié sera liée à l'inflation et à la croissance. Par conséquent, ce fonds de solidarité va petit à petit s'amenuiser et la Région wallonne disposera, à terme, de moins de moyens pour remplir au mieux ses missions. Toutefois, cette réalité ne sera vraiment perçue que dans 5 ou 6 ans, ce qui laisse à nos hommes et femmes

politiques le temps de redresser la barre et de trouver des solutions pour contrebalancer cette diminution de ressources.

Le manque de moyens dont se plaint l'Administration wallonne a des répercussions sur les structures qui en dépendent, il faut rappeler que 9.000 fonctionnaires de l'Etat fédéral vont aussi être transférés vers les Régions.

Le Gouvernement wallon a d'ores et déjà décidé d'associer le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW), qui dispose d'une compétence d'avis, pour tous les transferts de compétences de l'Etat fédéral vers la Région wallonne. Le Conseil rendra donc un avis sur la réception de chaque matière et sur les politiques à suivre pour celles-ci. Il est dès lors important pour le secteur EFT/OISP et pour tous les acteurs de faire remonter leurs positionnements au CESRW afin qu'il puisse en tenir compte lors de ses décisions.